

La voie du chemin de fer de Témiscouata a actuellement un bon trafic de fret et de passagers et est construite et équipée en ce qu'on peut désirer de mieux.

M. J. S. Miller a été nommé géant-général de la voie.

Les cochons pures race.—En visitant la plupart de nos fermes, on se convaincra que les cultivateurs sont moins soucieux quant au choix des races de cochons qu'à l'égard de toutes autres espèces d'animaux. Le succès dans l'élevage des cochons ne se remarque que dans les fermes où l'on tient à élever des cochons de race pure, et cela pour deux raisons : 1o. Les cochons sont de forme plus égale et profitent mieux de leur nourriture, c'est-à-dire qu'ils sont plus faciles d'entretien ; 2o. lorsqu'ils sont soumis à l'engrais, la chair y gagne en poids et en qualité, et avec moins de nourriture que les cochons dégénérés.

Soins à donner aux vaches dont le pis est dur après avoir vêlé.—Les vaches laitières, après avoir vêlé, ont fréquemment le pis dur et ne donnent point le lait aisément. Quand c'est le cas, pour y remédier, il faut les traire souvent, avec propreté et leur frotter le pis avec de l'eau tiède. Si la dureté continue, il faudra le frotter encore avec un onguent fait de feuilles de sureau bouillies dans du saindoux. Les cultivateurs devraient avoir de cet onguent pour s'en servir au besoin.

Société d'agriculture du comté de Montmagny.—Voici le résultat de l'élection des directeurs de cette société, pour l'année 1889 : Président, A. C. P. R. Landry ; vice président, M. le Dr Fortier, de Québec ; secrétaire, M. Jacques Collin. —Directeurs : MM. Auguste Talbot, Adelard Nicol, Georges Fournier et Octave Beaubien, de St-Thomas ; M. X. Létourneau, de St-Pierre ; M. X. Blais, de St-François ; M. Beaubien, du Cap St-Ignace.

Société d'agriculture du comté de Témiscouata.—A une assemblée des membres de cette société, tenue à l'Isle-Verte le 19 décembre, les membres élus directeurs pour l'année 1889, sont : MM. W. Fraser, pour Fraserville ; Anselme Dionne, Notre-Dame du Portage ; Damase Caron, Rivière du Loup ; Georges Lebel, Cacouna ; Alexandre Beaulieu, St-Ephanie ; Soter Chouinard St-Modeste ; Georges Dionne, St-Arène ; Joseph Alphée Côté, Isle Verte ; Napoléon Riou, Trois Pistoles ; Pierre Du mont, St-Jean de Dieu ; J. B. Godbout, St-Eloi ; Paschal Dubé, St-Clément ; Joachim St-Pierre, St Paul de la Croix ; Joseph Hudon, Ste-Françoise. A cette même assemblée des remerciements ont été votés à M. le Grandbois, M. P., pour les dons généreux qu'il a faits à cette société.

Oignons aux enfants.—Un médecin distingué achetait un quart d'oignons, et connaissant les propriétés de son acquisition, il dit : " J'ai toujours fait bouillir des oignons pour dîner en vue du bien-être de mes enfants. J'aime les oignons, aussi. Ils sont la meilleure médecine que je connaisse pour prévenir les rhumes. Donnez des oignons, crus, bouillis ou rôtis trois ou quatre fois la semaine à vos enfants et ils grandiront en force et en santé. Pas de vers, pas de diphthérie, où les enfants se nourrissent en abondance d'oignons, tous les jours." Un autre médecin de marque a donné le premier témoignage, en ajoutant : " Je ne pourrais rien prescrire de meilleur, quelque fussent mes efforts pour y parvenir.—*Buffalo Express.*

Un excellent conseil.—Un bon vieillard, chargé de la conduite de l'horloge d'un collège, cherchait à contenter tout le monde et n'y pouvait réussir. Les uns se plaignaient que l'horloge retardait, alors il l'avancait, les autres qu'elle avançait, alors il la reculait ; et, quoi qu'il fit, les plaintes succédaient aux plaintes. Désolé, il alla consulter le supérieur de la maison : —Laissez l'horloge aller son train, lui dit celui-ci ; donnez seulement de bonnes et douces paroles, et tous seront contents : ce fut ce qui arriva.

Faites de même ; si vous voulez éviter les jugements des hommes, vous n'aurez jamais rien fait ; ce sera la toile de Pénélope toujours à recommencer. Donnez à tous de bonnes et douces paroles, et puis aillez votre chemin, suivant votre naturel, au lieu de l'altérer en descendant aux censures de celui-ci et de celui-là.

(Chacun peut profiter de ce charmant conseil donné par saint François de Sales.

RECETTES

Moyen de reconnaître l'âge des œufs.

Nous recommandons le procédé suivant pour reconnaître l'âge des œufs et distinguer ceux qui sont frais de ceux qui ne

le sont pas. Cette méthode repose sur la densité des œufs en vieillissant.

Faites dissoudre deux onces de sel de cuisine dans une pinte d'eau. Un œuf qui vient d'être placé dans cette solution descendra au fond du vase, tandis qu'un autre qui aura été pondu la veille, n'atteindra pas tout à fait le fond. Un œuf de trois jours nagera dans le liquide ; s'il a plus de trois jours il flottera à la surface, au-dessus de laquelle il projettera de plus en plus à mesure qu'il vieillira.—*La Patrie.*

Manière de préparer les jambons.

On a trouvé très bonne la manière suivante de préparer les jambons, qui donne à la viande un goût délicieux en même temps qu'elle attendrit la chair :

Frottez avec six onces de sel, être le ou les jambons, et laissez-les ainsi pendant vingt-quatre heures. Faites ensuite bouillir deux pintes de bière vieille et forte, avec une livre de cassonade brune, une demi-livre de sel gris et deux livres de sel commun. Versez le liquide chaud sur les jambons ; tournez-les journellement pendant quinze jours, après quoi faites fumer et sécher à la manière ordinaire. Deux pintes de bière et la quantité de sels indiqués plus haut sont suffisantes pour 40 livres de viande. On peut se faire servir de cette même préparation de nouveau en la faisant rebouillir, et y remettant un peu de sel et en augmentant aussi la quantité de bière.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR DE CIRCUIT.
District de Rimouski.

No. 3092.

SAMUEL FRANÇOIS ALLARD, de la ville de St Germain de Rimouski, marchand,

Demandeur,

vs.

JOSEPH M. COTÉ, gentilhomme, de la cité de Toronto, Province d'Ontario,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Rimouski, 23 novembre 1888.

LETENDRE & CHAMBERLAND,

G. C. C.

27 décembre 1888.—2

CANADA, } COUR SUPÉRIEURE.
PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Rimouski.

No. 1666.

LOUIS NAPOLÉON DESROSIERS, marchand, de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de McNider,

Demandeur,

vs.

ALEXANDRE DESROSIERS, ci-devant cultivateur de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de McNider et maintenant de lieux inconnus.

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Bureau du Protonotaire.

Rimouski, 18 décembre 1888.

LETENDRE & CHAMBERLAND,

P. C. S.

27 décembre 1888.—2

J. ELZEAR POULIOT, Avocat,

Commissaire des Cours du Nouveau-Brunswick.

Bureau : Maison Frenette, rue de la Cour,

Fraserville, P. Q., Canada.

19 juillet 1888.—6 m.